

Mandat “Impact du salaire minimum”

Rapport 2/4 Analyse sur les données administratives du chômage (système PLASTA)

Sylvain Weber*
sylvain.weber@hesge.ch

José Ramirez*
jose.ramirez@hesge.ch

Slavisa Ivic*
slavisa.ivic@hesge.ch

Giovanni Ferro Luzzi*,†
giovanni.ferroluzzi@hesge.ch

12 septembre 2024

*Haute école de gestion de Genève (HEG GE, HES-SO)

†Université de Genève (UniGE)

Table des matières

Liste des figures	ii
Liste des tableaux	iii
Résumé	iv
1 Introduction	1
2 Analyse descriptive des transitions du chômage vers l'emploi	3
3 Analyse économétrique des durées de chômage	8
3.1 Fonctions de survie	9
3.2 Estimations de fonctions de risque/probabilité de transition	15
4 Conclusion	21
5 Annexe	23

Table des figures

1	Indice du nombre de transitions vers l'emploi à Genève	5
2	Indice du nombre de transitions vers l'emploi à Genève, selon l'âge	7
3	Fonctions de survie estimées pour une transition vers l'emploi	11
4	Fonctions de survie estimées pour une transition vers l'attrition	13
5	Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'emploi	14
6	Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'attrition	15
7	Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève, selon le sexe	23
8	Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève, selon le niveau de formation	23
9	Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève et dans le canton de Vaud	24
10	Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève et dans le canton de Vaud, 18-25 ans	24
11	Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'emploi à Genève, selon l'âge	25
12	Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'emploi à Genève, selon le sexe	25
13	Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'emploi à Genève, selon le niveau de formation	26

Liste des tableaux

1	Valeurs moyennes de l'indice du nombre de transitions vers l'emploi, avant et après l'entrée en vigueur du salaire minimum	6
2	Effet sur les probabilités de transition du chômage vers l'emploi/l'attrition (Cf. Tableau 5 en annexe)	16
3	Effets d'interaction entre le salaire minimum et diverses caractéristiques personnelles sur la probabilité de transition (Cf. Tableau 6 en annexe)	19
4	Statistiques descriptives (parts en %) sur les individus considérés pour les fonctions de risque/probabilités estimées pour les transitions vers un emploi/attrition	27
5	Fonctions de risque/probabilité estimées pour les transitions vers l'emploi/l'attrition	28

6	Effets d'interaction entre le salaire minimum et diverses caractéristiques personnelles sur la probabilité de transition	29
---	---	----

Résumé

Les données administratives du chômage (provenant du système PLASTA, Seco) permettent d’analyser l’impact du salaire minimum plus finement que les données agrégées du chômage (provenant de la plateforme Amstat ; voir Rapport #1). Globalement, les résultats obtenus avec les données administratives sont cohérents avec les conclusions tirées de l’analyse des données agrégées : de manière générale, l’introduction du salaire minimum n’a pas eu d’impact significatif sur la probabilité de transition du chômage vers l’emploi mais a par contre eu pour effet d’accroître la probabilité de transition vers “l’attrition”, un état moins précis voire inconnu qui regroupe diverses situations possibles telles que les sorties du marché du travail, les reprises de formation, les départs à l’étranger, etc.

Comme le montre ce Rapport #2, une simple analyse descriptive de l’évolution des transitions (par mois) du chômage vers l’emploi ne permet pas d’identifier le potentiel impact du salaire minimum, principalement parce qu’elle ne permet pas de distinguer l’effet de ce dernier de celui associé à l’embellie post-Covid qu’a connue l’économie suisse ou encore aux mesures prises par le Conseil fédéral pour prolonger le droit aux indemnités de chômage.

Nous avons dès lors réalisé des analyses économétriques qui consistent à estimer des fonctions de risque à partir des durées de chômage. La période totale d’observation est de 99 mois (du 1er janvier 2015 au 31 mars 2023). Ce qui correspond à un peu plus de 900’000 épisodes de chômage recensés durant cette période pour l’ensemble des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Berne. Pour chaque demandeur d’emploi inscrit, la durée de chômage est définie comme la période nécessaire pour réaliser l’une des deux transitions suivantes : i) du statut de demandeur (d’emploi) vers l’emploi ou ii) du statut de demandeur (d’emploi) vers l’attrition. Les principaux résultats peuvent se résumer comme suit :

- Globalement parlant, l’introduction du salaire minimum ne semble pas avoir eu d’impact significatif sur le chômage, contrairement à ce qu’une simple analyse descriptive des sorties vers l’emploi avant et après ladite introduction suggérerait. Il

a toutefois eu pour effet d'augmenter la probabilité de transition du chômage vers l'attrition, mais dans une bien moindre mesure que les effets associés aux caractéristiques des demandeurs d'emploi (i.e. sexe, âge et formation) voire aux différences structurelles existantes entre les cantons considérés.

- Á un niveau désagrégé, le salaire minimum a notamment eu pour effet d'augmenter la probabilité de transition vers l'emploi pour les femmes, toutes choses étant égales par ailleurs et comparativement à celle des hommes. Au contraire, cette probabilité a diminué pour les 18-25 ans et les demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Autrement dit, les femmes sont les gagnantes de l'introduction du salaire minimum dans le canton : leur durée de chômage s'est réduite relativement à celle des hommes, bien qu'elle reste en moyenne plus élevée que pour ces derniers. Pour les 18-25 ans, leur durée de chômage reste inférieure aux plus âgés, mais dans une moindre mesure qu'avant l'introduction du salaire minimum.
- Pour ces mêmes demandeurs d'emploi jeunes (18-25 ans) et relativement peu formés (secondaire I ou moins), le salaire minimum a de plus eu pour conséquence d'augmenter leur probabilité de transition vers l'attrition (et donc réduire la durée de chômage). Il n'est cependant pas possible de déterminer précisément les raisons de ce changement. Dans une certaine mesure, on peut imaginer que des individus jeunes se soient désinscrits (ou ne donnent plus de nouvelles à l'ORP) pour reprendre ou terminer une formation.
- La probabilité de sortir du chômage sans trouver d'emploi a également augmenté pour les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus suite à l'introduction du salaire minimum. Dans ce cas, bien que la reprise d'une formation soit également possible, il est plus probable que ce résultat reflète un découragement des demandeurs d'emploi relativement proches de la retraite et dont une partie décide alors sans doute d'arrêter de chercher un emploi, du moins dans le "secteur formel".

1 Introduction

Ce rapport est le deuxième d’une série de quatre rapports qui visent à analyser les impacts de l’entrée en vigueur du salaire minimum sur le chômage, l’emploi et les salaires dans le canton de Genève. Dans le premier rapport¹, les analyses avaient été effectuées sur des données agrégées du chômage (Amstat/Seco), c’est-à-dire sur le taux de chômage et sur des nombres de chômeurs ou demandeurs d’emploi. Les analyses effectuées dans ce deuxième rapport se basent sur des informations individuelles provenant des offices régionaux de placement (ORP) et servent à compléter les premiers résultats obtenus en se focalisant sur les transitions (ou sorties) du chômage et sur les durées de chômage.

Contrairement aux données agrégées, les données individuelles permettent d’affiner l’analyse de deux manières. Premièrement, il est possible d’identifier les entrées et les sorties du chômage, de telle sorte à pouvoir réaliser des estimations sur les durées de chômage. Deuxièmement, ces données permettent de réaliser des analyses qui tiennent compte simultanément des diverses caractéristiques des personnes, notamment leur âge, leur sexe et leur niveau de formation, en plus de la date d’introduction du salaire minimum.

Ces données proviennent du système PLASTA (Placement et Statistique du marché du travail), dans lequel le Seco centralise l’information récoltée par tous les ORP (offices régionaux de placement) du pays. Les données mises à disposition par le Seco couvrent toutes les personnes qui ont été inscrites au moins une fois entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2023 dans le système PLASTA, soit une période (ou fenêtre) totale de 99 mois.

Tous les individus inscrits auprès d’un ORP sont des demandeurs d’emploi. Ils peuvent toutefois être différenciés selon qu’ils sont immédiatement disponibles au placement (“demandeurs d’emploi chômeurs”) ou non (“demandeurs d’emploi non chômeurs”). Dans ce rapport, le terme “demandeur d’emploi” recouvre les deux catégories susmentionnées et (pour éviter les formulations compliquées) **nous utilisons l’expression “épisode de chômage” pour qualifier une période (en nombre de mois) ininterrompue du-**

1. <https://www.ge.ch/document/premier-rapport-evaluation-introduction-du-salaire-minimum-genevois-2023>

rant laquelle la personne est inscrite en tant que demandeur d'emploi (indépendamment du fait qu'elle soit catégorisée comme chômeuse ou non chômeuse selon la définition de l'ORP).

Un épisode de chômage peut se terminer de plusieurs façons différentes et nous retenons trois situations possibles. Premièrement, le demandeur d'emploi retrouve du travail et sort du système PLASTA. Deuxièmement, le demandeur d'emploi ne retrouve pas de travail, mais sort tout de même de PLASTA. Plusieurs hypothèses peuvent alors être envisagées : reprise d'une activité lucrative sans prévenir l'ORP, retrait du marché du travail ou renonciation à exercer une activité lucrative, début ou poursuite d'une formation, départ à l'étranger, poursuite de la recherche d'emploi sans recourir aux services de l'ORP, ... Il n'est alors pas possible de déterminer avec certitude la nouvelle situation de l'individu et on regroupe l'ensemble de ces possibilités sous un état appelé "attrition". Troisièmement, le demandeur d'emploi peut être encore inscrit dans un ORP le 31 mars 2023 et nous ne savons pas jusqu'à quand il y restera. Autrement dit, nous n'observons pas de sortie pour ces personnes avant la fin de la période d'observation. De tels épisodes de chômage sont dits "censurés à droite" et la prise en compte de cette caractéristique constitue un élément crucial des modèles de durées.

Les résultats de ce rapport sont scindés en deux parties. Dans la section 2, nous présentons une analyse descriptive de l'évolution des transitions (ou sorties) vers l'emploi pour différents profils de demandeurs d'emploi. Il s'agit alors de décrire le nombre de transitions par mois et pour différents groupes de demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont a priori les plus concernés par l'introduction du salaire minimum (e.g. les 18-25 ans, avec niveau de formation secondaire I ou moins). Nos comparaisons des différents groupes de demandeurs d'emploi sont basées sur le principe des "différences de différences" (cf. Rapport #1), afin de tenter de corriger les effets conjoncturels et saisonniers qui influencent le chômage en utilisant les épisodes de chômage d'individus de différents cantons comme contrefactuel (ou groupe de contrôle) pour ceux du canton de Genève.

Dans un second temps, la section 3 présente les résultats d’analyses économétriques sur les durées de chômage. On souligne ici l’importance de la durée du chômage : le bien-être (ou mal-être) d’un demandeur d’emploi est sans doute beaucoup plus dépendant du temps passé au chômage que du fait même d’être dans un statut de demandeur d’emploi.² Outre le coût psychologique que subissent les personnes qui restent au chômage durant de long mois, le chômage de longue durée exerce un effet pervers sur le marché du travail pris dans son ensemble puisqu’il a tendance à faire gonfler le chômage incompressible et plus globalement le retrait non désiré du marché du travail.³ Nous évaluons l’impact potentiel du salaire minimum sur les durées de chômage par des analyses de survie (ou modèle de durées).

2 Analyse descriptive des transitions du chômage vers l’emploi

Les données du système PLASTA contiennent tous les individus inscrits dans un ORP pour une période de recherche d’emploi. Nous regroupons tous ces individus sous la catégorie des “demandeurs (d’emploi)”. L’inscription dans un ORP correspond au début d’un épisode de chômage (ou période de recherche d’emploi) qui prend fin lors de la désinscription. Entre l’inscription et la désinscription, un individu peut passer du statut de demandeur d’emploi non-chômeur à demandeur d’emploi chômeur et vice-versa, mais (sauf précision) nous ne faisons pas de distinction dans ce qui suit entre ces deux catégories de demandeurs d’emploi.

2. Pour illustrer, prenons l’exemple fictif suivant. Si le taux de chômage est de 10% en moyenne annuelle, cela peut refléter l’une des deux situations extrêmes suivantes : (i) 10% de la population active est restée au chômage durant toute l’année ; (ii) chaque personne faisant partie de la population active est restée au chômage pendant 36 jours (soit 10% de l’année). On peut raisonnablement supposer que l’humain, en tant qu’animal social, se sentira moins stigmatisé dans la deuxième situation. Le fait de différencier formellement les chômeurs de longue durée (i.e. durée de chômage de 12 mois et plus) dans la gouvernance des ORP prouve également la pertinence de ce raisonnement (voir <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitslosenversicherung/arbeitslosigkeit/Langzeitarbeitslosigkeit.html>).

3. Ce phénomène est dénommé “effet d’hystérèse” dans la littérature sur le sujet. Voir par exemple un résumé vulgarisé sous <https://partageonsleco.com/2020/12/14/leffet-dhysteresse/>.

De manière générale, la raison pour laquelle une personne se désinscrit d'un ORP est indiquée dans PLASTA. On sait ainsi notamment si le demandeur d'emploi a (re)trouvé un emploi ou non. Parmi les transitions, on distingue ainsi :

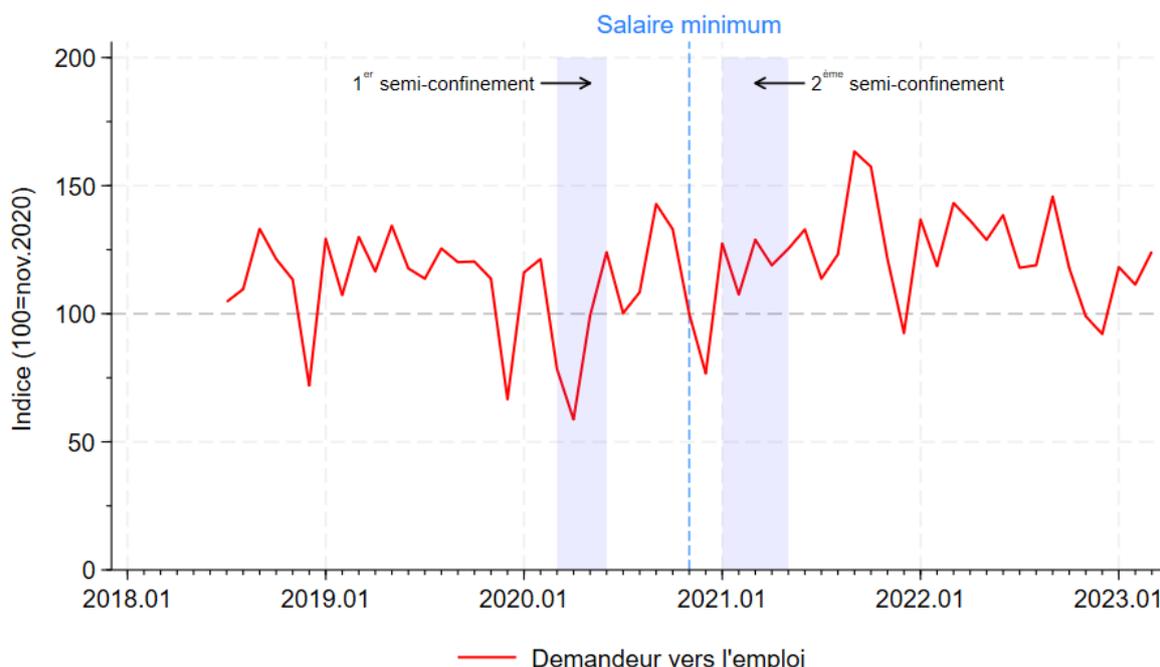
1. **Les transitions** (du statut de demandeur) **vers l'emploi**, lorsqu'un demandeur d'emploi se désinscrit de l'ORP car il a (re)trouvé un emploi ;
2. **Les transitions** (du statut de demandeur) **vers "l'attrition"**, c'est-à-dire un état regroupant diverses situations imprécises voire inconnues, lorsque le demandeur d'emploi se désinscrit sans spécifier avoir trouvé un emploi. Il peut notamment s'agir de travailleurs découragés abandonnant leur recherche d'emploi, du début d'une nouvelle formation, d'un départ à l'étranger, etc. Il est également possible que la personne ait retrouvé un emploi sans toutefois le signaler à l'ORP.

À la fin de la fenêtre d'observation (31 mars 2023), un certain nombre d'épisodes sont évidemment en cours. Les demandeurs d'emploi concernés sont alors toujours inscrits et nous ne pouvons pas connaître combien de temps ils garderont ce statut.

Durant la période d'observation, soit du 1^{er} juillet 2018 au 31 mars 2023, on dénombre 54'949 personnes ayant transité du chômage vers l'emploi dans le canton de Genève. Cela représente 45.8% des 120'027 personnes inscrites en tant que demandeurs sur cette même période dans le canton. À noter qu'on observe également 49'627 transitions (soit 41.3% du total) du chômage vers l'attrition. La proportion du nombre de demandeurs d'emploi n'ayant réalisé aucune des deux transitions précédentes est ainsi de 12.9%.

La Figure 1 montre l'évolution du nombre de transition du statut de demandeur vers l'emploi sur la période allant de juillet 2018 à mars 2023. Afin d'illustrer au mieux l'évolution, ce nombre est présenté sous forme d'indice, ce qui permet d'interpréter facilement les valeurs comme des variations en pourcentage par rapport à la période de référence (novembre 2020 = 100). Les deux périodes de semi-confinement durant la crise sanitaire de la Covid-19 sont grisées et le mois d'entrée en vigueur du salaire minimum cantonal à Genève est indiqué en pointillés bleus. On observe que le nombre de sorties est (relativement et en moyenne) plus élevé après qu'avant l'introduction du salaire minimum.

FIGURE 1 – Indice du nombre de transitions vers l’emploi à Genève



Le Tableau 1 fournit des informations sur les moyennes de l’indice avant (janvier 2018 à octobre 2020) et après (décembre 2020 à mars 2023) l’introduction du salaire minimum. Les colonnes “avant” et “après” présentent la moyenne de l’indice respectivement sur la période *ante* et *post* salaire minimum pour l’ensemble des demandeurs d’emploi dans le canton de Genève (i.e. “Total GE”) et pour divers sous-groupes de cette population (e.g. “18-25 ans GE”).

La dernière colonne (“p-value”) indique dans quelle mesure la différence de moyenne entre la période avant et après introduction du salaire minimum est statistiquement significative. Par exemple, si l’on considère les femmes inscrites auprès d’un ORP dans le canton de Genève (i.e. “Femmes GE”), la valeur moyenne de l’indice de sorties vers l’emploi est égal à 110.2 avant salaire minimum et 124.1 après. Il s’agit ainsi pour ce groupe d’une augmentation plus importante que celle observée pour l’ensemble des demandeurs d’emploi du canton (i.e. “Total GE”) et qui est statistiquement significative (à 95%). Les deux dernières lignes concernent les valeurs moyennes (avant/après) de l’indice respectivement pour l’ensemble des demandeurs d’emploi dans le canton de Vaud, puis uniquement pour

les 18-25 ans. De manière générale, les résultats pour l’ensemble du canton de Genève confirment ce qui est perceptible graphiquement : le nombre de transitions du statut de demandeur vers l’emploi est significativement plus élevé depuis l’entrée en vigueur du salaire minimum (i.e. “Total GE” : l’indice était de 111.8 en moyenne sur la période avant le salaire minimum à 122.8 pour la période *post* salaire minimum), à l’instar de ce qui est observé pour le canton de Vaud (i.e. “Total VD” : l’indice est respectivement passé de 119.4 à 130.1).

Sans aucun doute, une grande partie de cette corrélation positive (entre l’introduction du salaire minimum et le nombre de sorties vers l’emploi) s’explique par le “rattrapage” ou “rebond” de l’économie suite à la crise sanitaire de la Covid-19. Cet effet positif de la conjoncture est très clairement visible dans le canton de Genève pour l’ensemble de

TABLEAU 1 – Valeurs moyennes de l’indice du nombre de transitions vers l’emploi, avant et après l’entrée en vigueur du salaire minimum

	Avant	Après	p-value
Total GE	111.8	122.8	0.05**
18-25 ans GE	83.5	83.9	0.92
26-54 ans GE	113.4	124.8	0.05**
Femmes GE	110.2	124.1	0.02**
Hommes GE	113.3	121.6	0.15
Niveau d’éducation : Sec. I et moins GE	121.9	135.2	0.10*
Niveau d’éducation : Sec II et plus GE	109.2	119.5	0.05**
Total VD	119.4	130.1	0.07*
18-25 ans VD	106.8	102.1	0.42

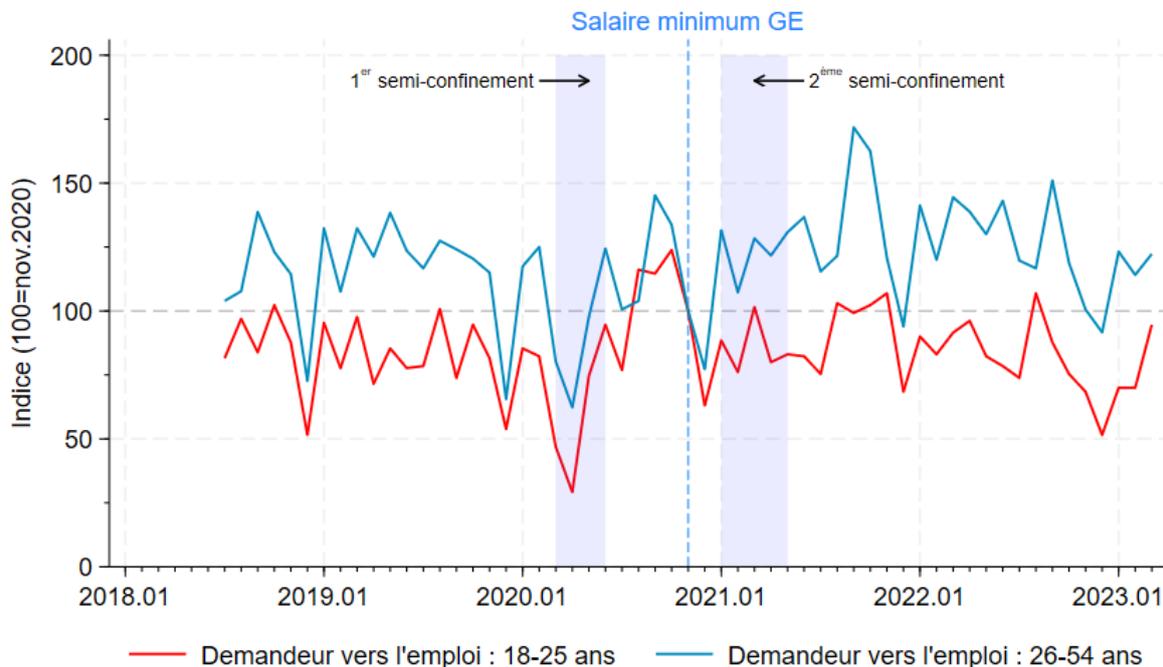
Écarts de moyennes significatifs à 90%*/ 95%**/ 99%***.

Les valeurs de la colonne “p-value” sans astérisques indiquent un écart de moyenne statistiquement non significatif (p-value > 0.10).

l'échantillon, ainsi que pour les diverses catégories considérées de demandeurs d'emploi, notamment en septembre 2021.

La Figure 2 montre l'évolution de ces mêmes transitions séparément pour les 18-25 ans et les 26-54 ans. La différence entre avant et après apparaît moins clairement parmi les plus jeunes et ceci est confirmé par les valeurs moyennes des indices pour chacune des deux sous-périodes (cf. Tableau 1), qui ne sont pas (statistiquement) différentes. La valeur moyenne de l'indice est d'ailleurs inférieure à 100, tant avant qu'après l'introduction du salaire minimum, ce qui indique que les transitions étaient relativement plus fréquentes pour les 18-25 ans au moment même de l'introduction du salaire minimum en novembre 2020. Ce résultat ne s'applique en revanche à aucune des autres catégories considérées, comme on peut le voir sur les Figures 7 et 8 (en annexe), qui montrent l'évolution de cet indice respectivement pour les femmes et les hommes, puis pour les personnes ayant un niveau de formation secondaire I voire moins et celles ayant un niveau secondaire II ou plus.

FIGURE 2 – Indice du nombre de transitions vers l'emploi à Genève, selon l'âge



Si l'on raisonne en termes de “différences de différences” (voir Rapport #1), c'est-à-dire en comparant la différence (des moyennes avant/après) pour les 18-25 ans ($83.9 - 83.5 =$

0.4 *pp*, cf. Tableau 1) et celle mesurée pour les 26-54 ans ($124.8 - 113.4 = 11.4$ *pp*), on peut raisonnablement en déduire que les jeunes ont moins profité de l’embellie économique post-Covid. Ce résultat est cohérent avec les conclusions extraites des analyses sur les données agrégées du chômage (voir Rapport #1) : les demandeurs d’emploi de 18 à 25 ans ont moins profité de l’embellie économique post-Covid que les plus âgés en termes de sorties vers l’emploi, ce qui pourrait expliquer la moindre diminution de leur taux de chômage sur la période considérée.

Ce moindre effet de la reprise conjoncturelle pour les jeunes demandeurs d’emploi ne peut toutefois pas être directement associé à l’introduction du salaire minimum. Les Figures 9 et 10 (en annexe) montrent en effet que la situation a évolué de manière relativement semblable dans les cantons de Genève et de Vaud. Pour l’ensemble des transitions vers l’emploi, l’écart des moyennes entre les deux cantons est très faible ($130.1 - 119.4 = 10.7$ *pp* pour Vaud contre $122.8 - 111.8 = 11$ *pp* pour Genève, cf. Tableau 1).

Un raisonnement basé sur la logique des “différences-de-différences” tendrait ainsi à conclure que les transitions vers l’emploi ont globalement augmenté après novembre 2020. Cette même comparaison pour les 18-25 ans ($102.1 - 106.8 = -4.7$ *pp* pour Vaud contre $83.9 - 83.5 = 0.4$ *pp* pour Genève, cf. Tableau 1) montre que la situation a en fait été pire pour les jeunes dans le canton de Vaud après novembre 2020. **Ces constats doivent toutefois être interprétés avec précaution puisqu’ils sont basés sur des comparatifs de simples moyennes**, raison pour laquelle nous exploitons dans la section suivante des modèles économétriques qui permettent de mieux appréhender le potentiel impact du salaire minimum sur la probabilité conditionnelle de terminer un épisode de chômage par une transition vers l’emploi.

3 Analyse économétrique des durées de chômage

L’analyse des durées de chômage (i.e. période durant laquelle la personne est restée dans le statut de demandeur d’emploi) se base sur des méthodes issues des sciences biologiques

et initialement élaborées pour l’analyse de la survie proprement dite. De manière schématique, l’analyse de survie est l’étude de la durée écoulée jusqu’à un *évènement* qui se définit comme une transition d’un état (initial) vers un autre état (final). Dans notre contexte, il s’agit des deux transitions susmentionnées (section 2), l’une du chômage vers l’emploi et l’autre du chômage vers l’attrition. Une durée est toujours positive et il est peu probable que la distribution des durées observées soit symétrique, comme le prévoit la loi statistique normale. La méthode des moindres carrés ordinaires (MCO ou régression linéaire), par exemple, est donc mal adaptée pour l’analyse de telles données. De plus, une partie des épisodes sont par définition en cours (inachevés) lorsque la période d’observation s’arrête (31 mars 2023). On parle alors d’épisodes censurés à droite et on ne connaît pas leur durée complète mais uniquement qu’ils vont durer plus longtemps que ce qu’on est capable d’observer. Cette caractéristique des données empêche également d’utiliser des méthodes économétriques traditionnelles.

L’analyse de survie revient à estimer la probabilité conditionnelle de sortir du statut de demandeur d’emploi pour chaque jour passé dans ce statut (on parle également de “taux de risque” – *hazard rate*), pour ensuite en dériver des informations sur la durée espérée des épisodes. Cette analyse permet ainsi de comprendre comment la probabilité de transition se modifie le long d’un épisode de chômage (la probabilité de sortie est-elle plus élevée après 3 mois de chômage ou après 12 mois ?) ou encore de déterminer l’effet d’une variable explicative (les jeunes ont-ils plus ou moins de chance de retrouver un emploi ?). Lorsque la probabilité de transition augmente, cela implique que la durée de chômage diminue et inversement.

3.1 Fonctions de survie

Avant d’estimer des modèles de durées, nous commençons par une analyse non-paramétrique des épisodes de chômage. Cette approche permet d’aborder un jeu de données de façon neutre et en “laissant les données parler d’elles-mêmes” avant de lui appliquer des estima-

tions paramétriques. Cela permet d'éviter certaines erreurs de paramétrage et d'avoir une idée de ce qu'on devrait obtenir.

En particulier, nous utilisons l'estimateur de la fonction de survie de Kaplan-Meier. Cette fonction indique la probabilité de "survivre" pendant au moins une durée t . Autrement dit, c'est la probabilité d'avoir un épisode d'une durée supérieure à t . Elle est égale à 1 lorsque $t = 0$, puisque tous les épisodes observés ont une durée non-nulle et elle tend vers 0 lorsque t tend vers l'infini, ce qui revient à dire que tous les individus finiront tôt ou tard par subir une transition. C'est donc une fonction non-croissante.

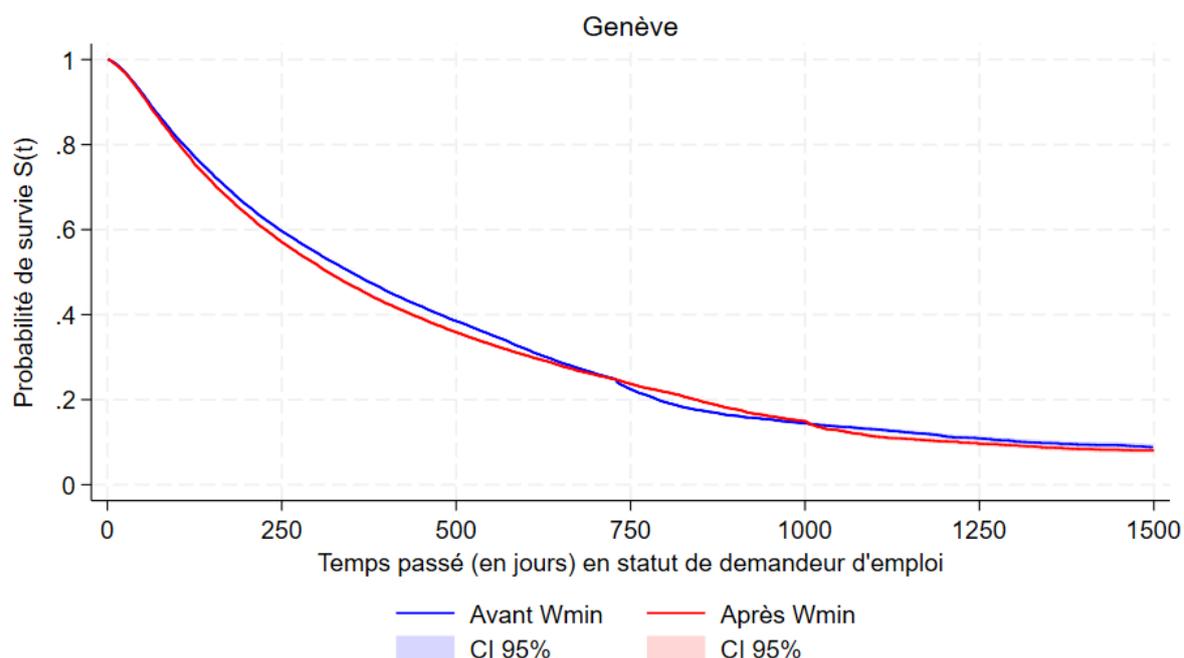
La Figure 3 montre les estimations de la fonction de survie en tant que demandeur d'emploi avant une éventuelle transition vers l'emploi. Pour chaque durée de chômage (axe horizontal, en jours) ce graphique indique quelle proportion (axe vertical) des demandeurs d'emploi ont déjà retrouvé un emploi. Par exemple, on constate qu'un peu plus de 60% des demandeurs d'emploi n'ont pas encore retrouvé un emploi après 250 jours, ou encore qu'il faut entre 750 et 1'000 jours pour que 80% des demandeurs d'emploi retrouvent un emploi.⁴

La Figure 3 présente les fonctions de survie séparément pour les périodes avant et après l'introduction du salaire minimum, ce qui laisse apparaître quelques légères différences. Jusqu'à environ 600 jours d'inscription dans le système PLASTA, les deux fonctions sont très proches, bien que la courbe après salaire minimum ("Après Wmin") soit légèrement en-dessous de celle avant salaire minimum ("Avant Wmin"). Cependant, pour des durées comprises entre 750 et 1'000 jours, on constate plus clairement que la fonction de survie s'est déplacée vers le haut après l'introduction du salaire minimum. Ceci implique que pour les demandeurs d'emploi atteignant une telle durée de chômage, il est devenu moins probable de sortir vers un emploi après le 1^{er} novembre 2020, date d'introduction du salaire minimum.

Le même constat s'applique à toutes les catégories de demandeurs d'emploi considérées, excepté pour les 18-25 ans, comme on peut le voir sur les Figures 11, 12 et 13 (en annexe),

4. À noter que seuls les demandeurs d'emploi qui retrouvent un emploi sont considérés dans cette analyse, alors que ceux qui transitent vers l'attrition en sont exclus.

FIGURE 3 – Fonctions de survie estimées pour une transition vers l’emploi



Note: Étant donné le très grand nombre d’observations à disposition, les intervalles de confiance sont extrêmement étroits et ne se voient pratiquement pas même s’ils sont bel et bien présents.

qui montrent, respectivement, les fonctions de survie estimées pour les 18-25 ans et les 26-54 ans, les hommes et les femmes, puis selon le niveau de formation. Pour les plus jeunes, les fonctions de survie descendent plus rapidement que pour les autres groupes, ce qui implique des durées de chômage plus courtes. Très peu d’épisodes (environ 20%) s’étendent au-delà de 600 jours et aucune différence significative n’est décelable entre avant et après novembre 2020 pour les plus jeunes.

Sur la comparaison entre femmes et hommes (Figure 12), il semble que les durées de chômage des premières aient été davantage affectées que les hommes par l’entrée en vigueur du salaire minimum. La fonction de survie après introduction du salaire minimum (en rouge) est en effet nettement au-dessus de celle qui prévalait avant pour des durées comprises entre 700 et 1’000 jours. La différence est moins marquée pour les hommes. Concernant le niveau de formation (Figure 13), le même type de constat peut être fait en comparant les demandeurs d’emploi moins formés (i.e. niveau sec I ou moins) aux mieux formés (i.e. niveau sec II et plus).

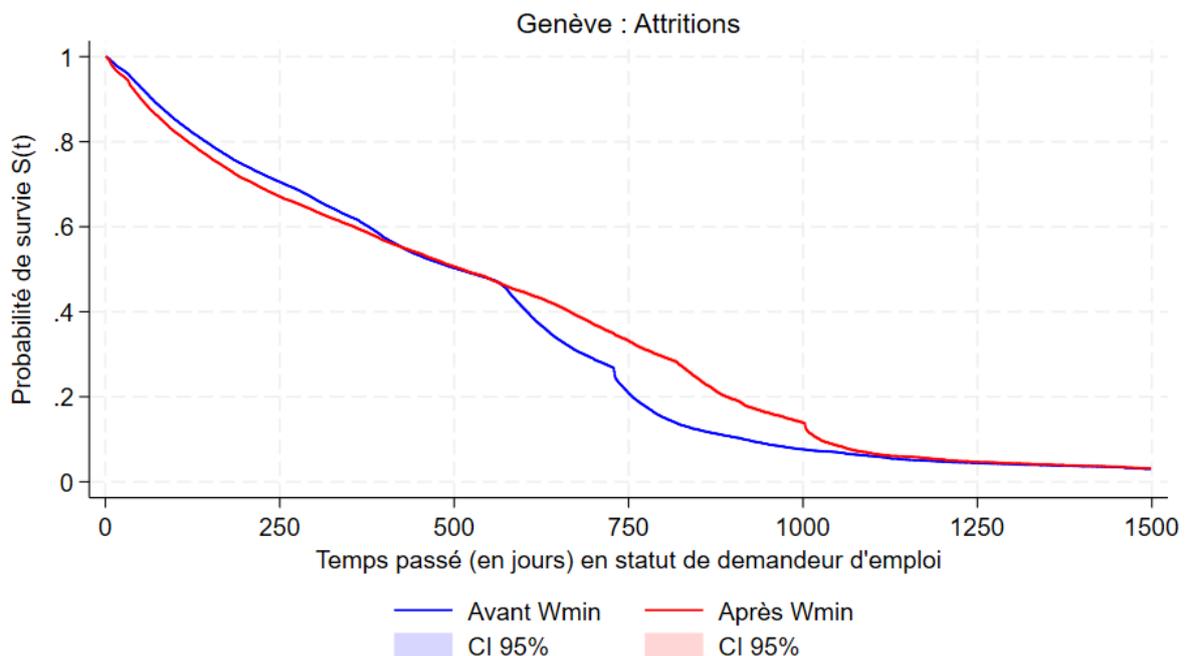
Diverses raisons peuvent expliquer que la probabilité de rester dans le statut de demandeur d'emploi soit encore dans certains cas supérieure à 10% après 1'500 jours. Premièrement, signalons que tous les jours du calendrier sont comptabilisés, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Il ne s'agit pas de jours ouvrables potentiellement indemnisés. La deuxième explication réside simplement dans le fait que la Figure 12 ne prend en compte que les transitions vers l'emploi. Autrement dit, si les transitions vers l'attrition avaient également été prises en compte (pour produire ce graphique), les fonctions de survie tendraient logiquement plus rapidement vers une valeur de zéro. Troisièmement, en accord avec la deuxième explication, nous ne différencions pas les demandeurs d'emploi selon la distinction officielle entre "chômeurs" et "non chômeurs". Or, certaines personnes appartenant aux demandeurs d'emploi "non chômeurs" peuvent rester dans cet état/statut au-delà des 1'500 jours considérés, soit environ 1'000 jours ouvrables, soit bien au-delà du nombre maximum de jours d'indemnisation prévu dans la LACI.

La Figure 4 présente justement les estimations pour le deuxième type de transitions (voir section 2), soit le passage d'un état (initial) de demandeur d'emploi vers celui de l'attrition. Comme on peut le constater, les fonctions de survie avant et après introduction du salaire minimum s'avèrent être plus nettement différentes pour ces transitions que pour celles vers l'emploi. Pour des durées courtes (jusqu'à environ 400 jours), il semble que la fonction de survie se soit déplacée vers le bas après novembre 2020. Cela semble ainsi indiquer que les sorties vers l'attrition (i.e. renoncement à chercher un emploi, départs, reprise d'une formation, ...) aient rapidement augmenté. Cependant, pour des durées supérieures à 600 jours, on observe l'inverse : la fonction de survie s'est nettement déplacée vers le haut et s'est aplatie. Pour de telles durées, les probabilités de sortir (vers l'attrition) sont ainsi devenues moins grandes. En somme, c'est comme si la population des demandeurs d'emploi s'était polarisée après novembre 2020. Une partie des demandeurs d'emploi sortent plus rapidement (vers l'attrition), mais d'autres restent inscrits plus longtemps.

On note encore des décrochages marqués dans les fonctions de survie pour certaines durées spécifiques. C'est notamment le cas pour la fonction de survie avant introduction du salaire minimum (en bleu) après 730 jours (deux ans). Ceci correspond à la fin de la durée

maximale permettant de recevoir des indemnités (520 indemnités journalières versées au rythme de 5 indemnités par semaine et donc étalées sur deux ans). Ceci indique qu'une proportion importante des épisodes de chômage se terminent après cette durée spécifique, ce qui n'est en soi pas surprenant. De manière intéressante, on constate que le décrochage s'est déplacé jusqu'à environ 1'000 jours après l'introduction du salaire minimum. Ceci nous permet de comprendre en partie pour quelle raison les fonctions de survie se sont modifiées. Il faut en effet se rappeler que le salaire minimum genevois est entré en vigueur durant la crise sanitaire de la Covid-19, en réponse à laquelle le droit aux indemnités de chômage avait été étendu et la durée des délais-cadre prolongée. Il n'est donc pas étonnant que les durées de chômage se soient allongées durant cette période, mais il n'est pas possible d'imputer directement ces changements au salaire minimum.

FIGURE 4 – Fonctions de survie estimées pour une transition vers l'attrition



Les Figures 5 et 6 représentent les fonctions de survie pour les cantons de Vaud, Berne et Fribourg, respectivement pour les transitions du chômage vers l'emploi et pour celles du chômage vers l'attrition, et apportent une preuve supplémentaire du fait que le salaire minimum n'est pas la seule explication aux modifications observées. En effet, alors que ces cantons n'ont pas introduit de salaire minimum, on constate que les fonctions de

survie avant et après novembre 2020 se sont également modifiées. Pour ces cantons, les seules explications possibles pour ces changements proviennent de l'impact de la crise sanitaire, des décisions qui ont été prises en réponse à cette crise, ou encore à l'évolution de la conjoncture. On remarque toutefois que la fonction de survie pour les transitions du chômage vers l'emploi (Figure 5) s'est peu modifiée, alors que la fonction de survie pour les transitions du chômage vers l'attrition (Figure 6) a subi des modifications très similaires à celles de Genève.

FIGURE 5 – Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l'emploi

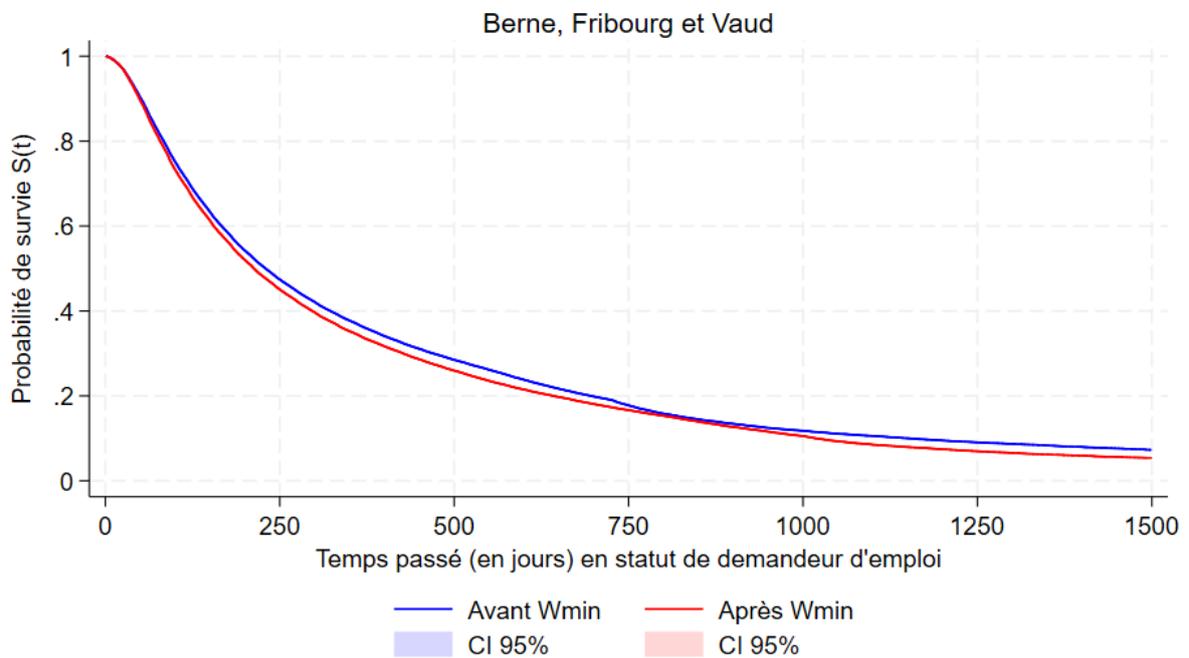
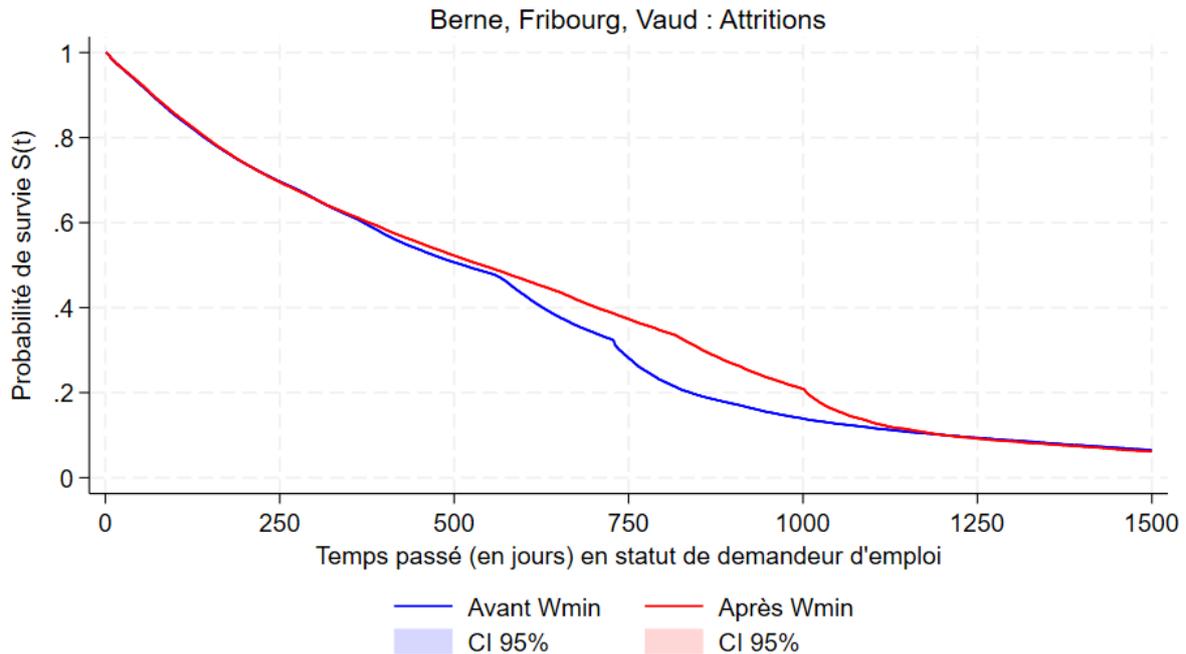


FIGURE 6 – Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l’attrition



3.2 Estimations de fonctions de risque/probabilité de transition

Finalement, afin de pouvoir tirer des conclusions sur l’effet du salaire minimum sur la durée de chômage, nous avons estimé des fonctions de risque à l’aide du modèle de Cox. Il s’agit d’un modèle semi-paramétrique, qui doit son nom au fait qu’il comporte une partie paramétrique ainsi qu’une partie non-paramétrique. En tant que tel, ce modèle allie à la fois les avantages des modèles non-paramétriques, qui permettent de laisser les données parler librement, et des modèles paramétriques, qui permettent d’inclure des variables explicatives. Ce modèle constitue ainsi un excellent compromis pour effectuer notre analyse.

Les résultats de l’estimation reportés dans le Tableau 2 tiennent compte de l’ensemble des variables d’intérêt que sont les caractéristiques des demandeurs d’emploi et l’introduction du salaire minimum à Genève, respectivement pour les transitions vers l’emploi (cf. 2^{ème} colonne) et vers l’attrition (cf. 3^{ème} colonne). Les résultats se basent sur l’ensemble des demandeurs d’emploi des cantons de Genève, Berne, Fribourg et Vaud simultanément. Le

tableau 4 en annexe présente la distribution des observations pour chacune des variables considérées, par canton et au total.

TABLEAU 2 – Effet sur les probabilités de transition du chômage vers l’emploi/l’attrition (Cf. Tableau 5 en annexe)

	Chômage vers l’emploi	Chômage vers l’attrition
Salaire minimum Genève	0.7%	4.3%***
Période post-octobre 2020	9.4%***	-7.0%***
Femmes (vs hommes)	-12.2%***	4.4%***
Moins de 18 ans (vs 26-54 ans)	-8.1%***	43.6%***
18-25 ans (vs 26-54 ans)	43.0%***	92.7%***
55 ans et plus (vs 26-54 ans)	-49.6%***	-4.2%***
Niv. éducation : Sec I et moins (vs Sec II et plus)	-16.9%***	27.3%***
Berne (vs Genève)	48.1%***	-15.9%***
Fribourg (vs Genève)	32.3%***	-10.2%***
Vaud (vs Genève)	22.8%***	-6.4%***
Nombre d’épisodes	901,929	901,929
Nombre de sorties	483,479	303,826

*/**/** significativité statistique à 90% / 95% / 99%

L’interprétation des effets reportés en % dans le Tableau 2 (voir le Tableau 5 en annexe pour la forme originale des résultats) s’effectue de la manière suivante : si le signe est positif, l’effet sur la probabilité de quitter le chômage (vers l’emploi ou vers l’attrition) est positif et par conséquent la durée de chômage est plus courte. Inversement, les coefficients négatifs indiquent les variables qui réduisent la probabilité de sortie et donc des durées de chômage plus longues. De plus, toutes les variables explicatives de cette régression sont binaires (elles prennent les valeurs 0 ou 1). Pour ce type de variables, le paramètre estimé mesure la distance relative entre les individus porteurs de la caractéristique (individus

pour lesquels la variable vaut 1) par rapport à la catégorie de référence (pour lesquels la variable vaut 0).

Pour donner un exemple concret, le résultat estimé pour la variable “Femmes” signifie que les femmes ont (toutes choses égales par ailleurs) une probabilité inférieure d’environ 12.2% à celle des hommes de faire une transition vers l’emploi,⁵ et autrement dit que les durées de chômage des femmes sont légèrement supérieures à celles des hommes. En revanche, lorsqu’il s’agit des sorties vers l’attrition, la durée de chômage est légèrement plus faible chez les femmes : elles ont (toutes choses égales par ailleurs et en moyenne) une probabilité de transition 4.4% supérieure à celle des hommes.

L’effet du salaire minimum à Genève sur la probabilité de transiter vers un emploi s’élève à 0.7%, mais il n’est pas significatif au seuil de 10%. Il apparaît ainsi qu’en moyenne (et à parité d’autres choses), le salaire minimum n’a ni diminué ni augmenté la probabilité de transition vers l’emploi et n’a donc globalement pas affecté les durées de chômage. Comparativement à tous les autres facteurs explicatifs considérés, celui de salaire minimum est le plus faible et le seul à ne pas être statistiquement significatif. L’effet du salaire minimum est par contre positif sur la probabilité de transition vers l’attrition (+4.3%).

Les coefficients associés à la variable “Post-octobre 2020” suggèrent que, en moyenne et à parité d’autres choses, il faut depuis cette date moins de temps qu’avant pour transiter du chômage vers l’emploi mais davantage de temps pour une transition vers l’attrition. On peut raisonnablement supposer que le raccourcissement des transitions vers l’emploi est le résultat de l’embellie post-Covid qu’a connue l’économie suisse dans son ensemble. La diminution de la probabilité de transition vers l’attrition reflète dans ce cas également la situation conjoncturelle : les demandeurs d’emploi restent inscrit à l’ORP plus longtemps car l’espoir de retrouver un emploi est plus élevé qu’auparavant.

La totalité des autres variables considérées dans la régression ont un effet statistiquement très fortement significatif. Comme mentionné plus haut, on peut ainsi en déduire

5. Les coefficients tels qu’estimés sont présentés en annexe dans le Tableau 5. Par exemple, la différence entre les femmes et les hommes telle que montrée dans le Tableau 2 se calcule comme suit : $e^{-0.130} - 1 \approx -0.130 \approx -12.2\%$.

que, par rapport aux hommes (groupe de référence), les femmes mettent plus de temps à transiter vers un emploi. C'est également le cas des demandeurs d'emploi plus âgés (comparativement au groupe de référence des 26-54 ans), mais la différence est nettement plus importante qu'entre femmes et hommes puisque leur probabilité de transition vers l'emploi est d'environ 50% plus faible que pour le groupe d'âge de référence des 26-54 ans. À l'inverse, les demandeurs d'emploi de 18-25 ans passent nettement moins de temps avant de retrouver un emploi (un résultat attendu et conforme à ce qui avait déjà été constaté lors de l'analyse descriptive des fonctions de survie, cf. Figure 11) : en moyenne, la probabilité de transiter du chômage vers l'emploi est 43% plus élevée que pour les 26-54 ans. Ceux qui possèdent un niveau de formation secondaire I ou moins (comparativement aux mieux formés, i.e. niveau secondaire II et tertiaire) ont quant à eux des probabilités de transition plus faibles et donc des durées de chômage plus longues, avec une probabilité de transition vers un emploi plus faible en moyenne d'environ 17%. Cette différence est statistiquement significative et également supérieure à celle observée entre femmes et hommes.

En direction de l'attrition, on constate logiquement que les personnes avec un niveau de formation secondaire I ou inférieur ont, à parité d'autres choses, une probabilité de transition significativement supérieure (de +27.3%) à celle du groupe de référence constitué des personnes mieux formées (i.e. niveau secondaire II ou plus), à l'instar des femmes (par rapport aux hommes) et des jeunes (par rapport à la catégorie des 26-54 ans).

Les résultats présentés dans la troisième partie du Tableau 2 montrent que, à parité d'autres choses et en moyenne, un demandeur d'emploi dans le canton de Genève (canton de référence et donc omis du tableau) mettra plus de temps à transiter vers l'emploi que s'il était inscrit dans l'un des trois autres cantons considérés (i.e. Berne, Fribourg ou Vaud), étant donné que la probabilité de transition vers l'emploi est significativement plus faible que dans ces derniers : 48.1% plus faible en moyenne à Genève que dans le canton de Berne, 32.3% plus faible que dans le canton de Fribourg et 22.8% plus faible que dans le canton de Vaud. Ce résultat est cohérent avec ce qui s'observe au niveau des taux de chômage des différents cantons et rappelle le lien qui existe entre durée de chômage et

taux de chômage. En effet, si le taux de chômage du canton de Genève est le plus élevé de Suisse, c'est en partie parce que les durées de chômage y sont plus longues.

Les résultats présentés et discutés jusqu'ici dans cette section portent sur l'effet *moyen* du salaire minimum à Genève. Il est cependant fort probable que l'effet du salaire minimum diffère selon les caractéristiques des personnes. Dès lors, nous avons effectué une série d'estimations supplémentaires, similaires à celles du Tableau 2, mais dans lesquelles nous avons introduit des interactions entre le salaire minimum et certaines caractéristiques personnelles des demandeurs d'emploi. Les résultats de ces nouvelles estimations sont reportés dans le Tableau 3. Seuls les coefficients obtenus pour les interactions entre le salaire minimum et les caractéristiques indiquées sont reportés dans ce Tableau 3, mais chaque coefficient provient d'une estimation séparée et dans laquelle se trouvent également toutes les variables comprises dans les estimations du Tableau 2. Les interactions indiquent à quel point la probabilité de transition (respectivement vers l'emploi ou l'attrition) s'est modifiée suite à l'introduction du salaire minimum pour le groupe indiqué, comparativement à celui du groupe de référence correspondant.

TABLEAU 3 – Effets d'interaction entre le salaire minimum et diverses caractéristiques personnelles sur la probabilité de transition (Cf. Tableau 6 en annexe)

	Chômage vers l'emploi	Chômage vers l'attrition
Salaire min. Ge x Femmes	6.5%***	-1,7%
Salaire min. Ge x 18-25 ans	-11.1%***	13.8%***
Salaire min. Ge x 55 ans et plus	-1.0%	6.8%***
Salaire min. Ge x Sec I et moins	-5.3%***	5.5%***
Salaire min. Ge x Gain assuré < 4500 CHF	-0.8%	9.2%***
Nombre d'épisodes	901,929	901,929
Nombre de sorties	483,479	303,826

*/**/*** significativité statistique à 90% / 95% / 99%

Il apparaît que la probabilité de transition vers l'emploi pour les femmes a augmenté de 6.5 points de pourcentage de plus que pour les hommes depuis l'introduction du salaire minimum. Ce résultat implique que les durées de chômage avant un retour vers l'emploi sont désormais plus courtes qu'avant pour les femmes, relativement à celles des hommes. En revanche, cette probabilité de transition vers l'emploi a diminué significativement (de l'ordre de 11 points de pourcentage) pour les 18-25 ans, en comparaison de celui des demandeurs d'emploi plus âgés (la probabilité n'est pas statistiquement différente pour le groupe de référence des 26-54 ans et les 55 ans ou plus). La probabilité de retour vers l'emploi s'est également détériorée pour les moins formés (secondaire I ou moins) d'environ 5 points de pourcentage vis-à-vis des mieux formés (secondaire II ou plus). Finalement, nous avons utilisé une variable supplémentaire indiquant si le gain assuré du demandeur d'emploi est inférieur à 4'500 CHF/mois car on peut suspecter que le salaire minimum joue un rôle particulier pour ce groupe. Cependant, notre estimation ne détecte pas de variation significative pour ce groupe par rapport aux autres demandeurs d'emploi.

Concernant la probabilité de transiter vers l'attrition (cf. dernière colonne du Tableau ??), les résultats montrent qu'elle a augmenté de manière disproportionnée pour les demandeurs d'emploi les moins formés (+5.5 points de pourcentage par rapport aux plus formés), ceux âgés de 55 ans ou plus (+6.8 points par rapport aux 26-54 ans), ceux avec un gain assuré inférieur à 4'500 CHF/mois (+9.2 points par rapport à ceux qui ont un gain assuré supérieur à ce montant), et tout particulièrement les jeunes de 18-25 ans (+13.8 points par rapport aux 26-54 ans). Pour ces quatre catégories, les sorties vers l'attrition sont ainsi devenues relativement plus fréquentes et les durées de chômage avant attrition relativement plus courtes qu'avant l'introduction du salaire minimum. Pour les femmes en revanche, notre estimation ne permet pas de mettre en évidence de différence significative par rapport aux hommes.

4 Conclusion

Les résultats obtenus à partir de l'analyse des données individuelles extraites du système PLASTA corroborent ceux obtenus à partir des données agrégées (cf. Rapport # 1). L'introduction du salaire minimum ne semble globalement pas avoir eu d'impact significatif sur le chômage, contrairement à ce qu'une simple analyse descriptive des sorties vers l'emploi avant et après ladite introduction suggérerait. En effet, bien que les sorties vers l'emploi soient devenues plus nombreuses après l'introduction du salaire minimum (et que le chômage ait par conséquent diminué), ces résultats proviennent plus probablement d'une concomitance entre ces deux éléments que d'un lien de cause à effet. Au travers d'une analyse économétrique des durées d'épisodes de chômage, nous avons pu distinguer de manière plus crédible l'effet de l'embellie post-Covid qu'a connue l'ensemble de l'économie suisse de l'effet pouvant être associé au salaire minimum.

Toutefois, certaines catégories de demandeurs d'emploi semblent avoir été davantage affectés par le salaire minimum que d'autres. Pour illustrer ces différences, nous avons effectué une série d'estimations qui permettent d'identifier l'effet du salaire minimum sur la probabilité de transition du chômage vers l'emploi ou vers "l'attrition" (définie comme un état regroupant diverses situations imprécises voire inconnues mais qui correspondent toutes à une désinscription du système PLASTA). Les estimations réalisées sur la base des données administratives permettent de considérer simultanément plusieurs facteurs pouvant expliquer la probabilité de transition des demandeurs d'emploi, que ce soit vers l'emploi ou l'attrition, comme le sexe, l'âge, le niveau de formation des demandeurs d'emploi et le canton.

Le salaire minimum a notamment eu pour effet d'augmenter (toutes choses égales par ailleurs) la probabilité de transition vers l'emploi des femmes et, à l'inverse, de diminuer celle des 18-25 ans et des demandeurs d'emploi les moins formés. Autrement dit, le salaire minimum a réduit l'inégalité entre hommes et femmes et entre générations sur la probabilité de sortir du chômage vers l'emploi. En moyenne, la durée de chômage reste toutefois plus élevée pour les femmes que pour les hommes et moins longue pour les 18-25 que pour

les plus âgés. On peut dès lors considérer les femmes âgées entre 26 et 54 ans et porteuses d'un titre de secondaire II (ou plus) comme les principales gagnantes (en termes relatifs) de l'introduction du salaire minimum à Genève. Les principaux perdants étant les jeunes hommes de 18 à 25 ans qui n'ont pas encore obtenus un titre du secondaire II.

Pour ces derniers, le salaire minimum a de plus augmenté leur probabilité de transition du chômage vers l'attrition, sans que l'on sache dans quelle proportion ces jeunes se sont désinscrits (ou ne donnent plus de nouvelles à l'ORP) pour reprendre ou terminer une formation. Le même constat peut être fait pour les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus en ce qui concerne l'impact du salaire minimum sur leur probabilité de sortir du chômage sans trouver d'emploi. Dans ce dernier cas toutefois, bien que la reprise d'une formation soit possible, il est plus probable que ce résultat soit le reflet du découragement de la personne, qui décide d'arrêter de chercher un emploi.

Concernant les femmes, les résultats obtenus sont cohérents avec la diminution de l'inégalité observée ces dernières années entre hommes et femmes en termes de capital humain (que ce soit sur le niveau de formation ou le niveau d'expérience), en Suisse comme ailleurs. Bien qu'elles restent relativement plus nombreuses en situation de vulnérabilité sur le marché de l'emploi (e.g. travail à l'appel, temps partiel non désiré), l'introduction du salaire minimum a sans doute eu pour effet d'augmenter leur incitation à accepter un emploi, à l'instar des hommes mais dans une plus grande mesure que ces derniers puisqu'elles étaient relativement plus nombreuses à avoir un salaire inférieur au salaire minimum avant l'introduction de ce dernier.

5 Annexe

FIGURE 7 – Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève, selon le sexe

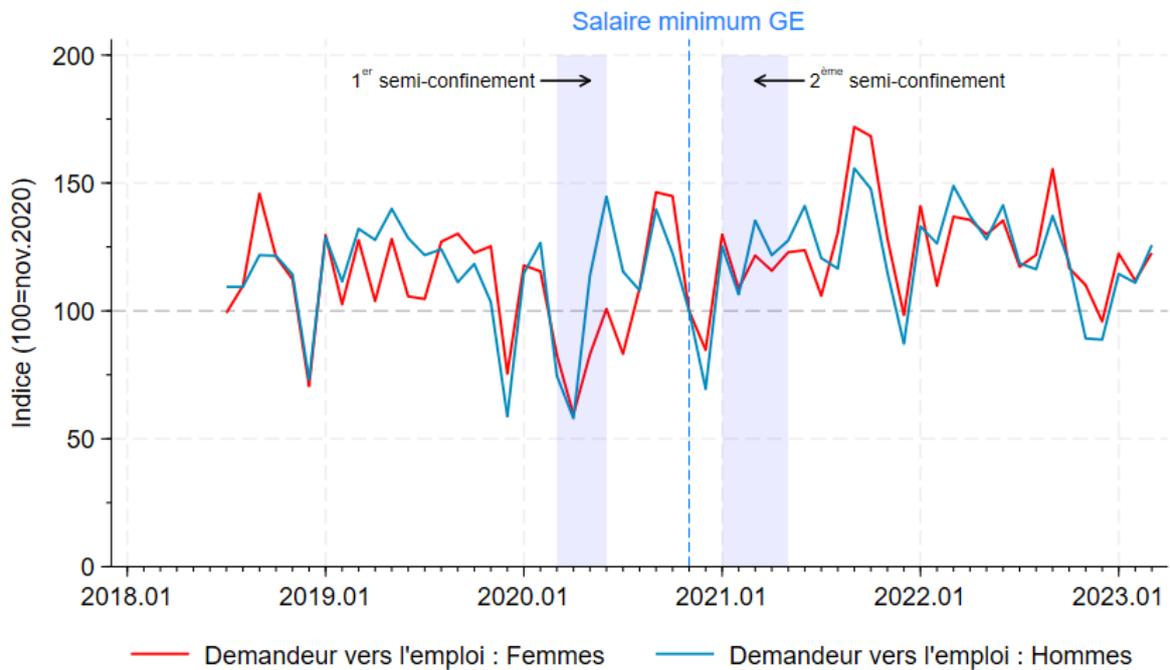


FIGURE 8 – Indice du nombre de transitions du chômage vers l'emploi à Genève, selon le niveau de formation

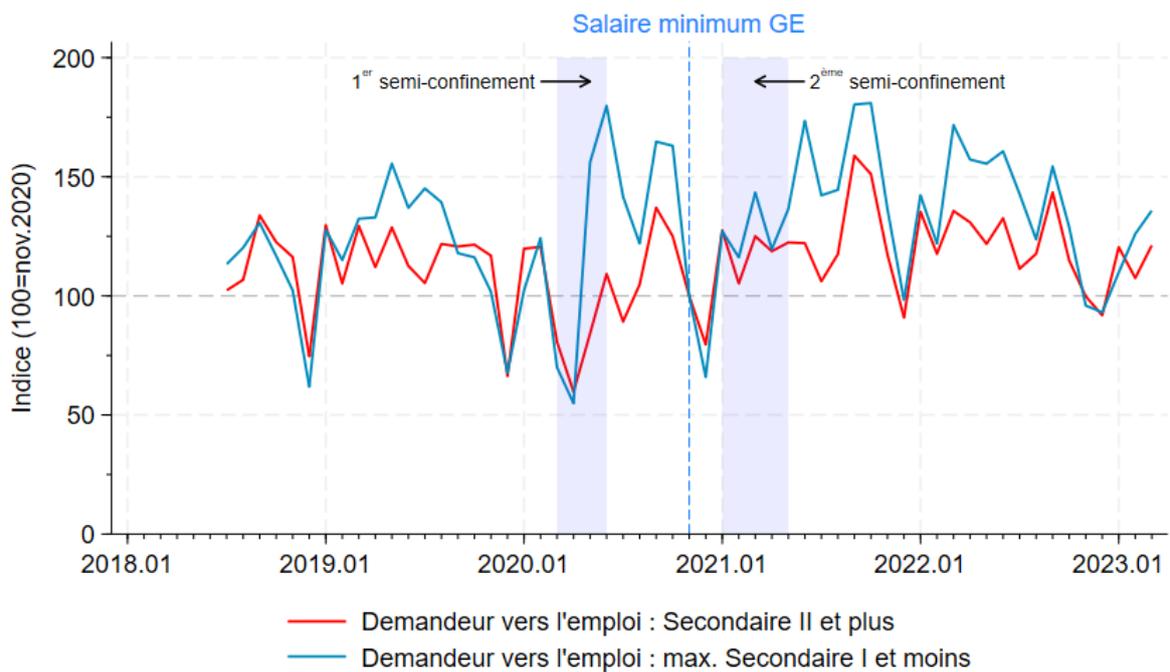


FIGURE 9 – Indice du nombre de transitions du chômage vers l’emploi à Genève et dans le canton de Vaud

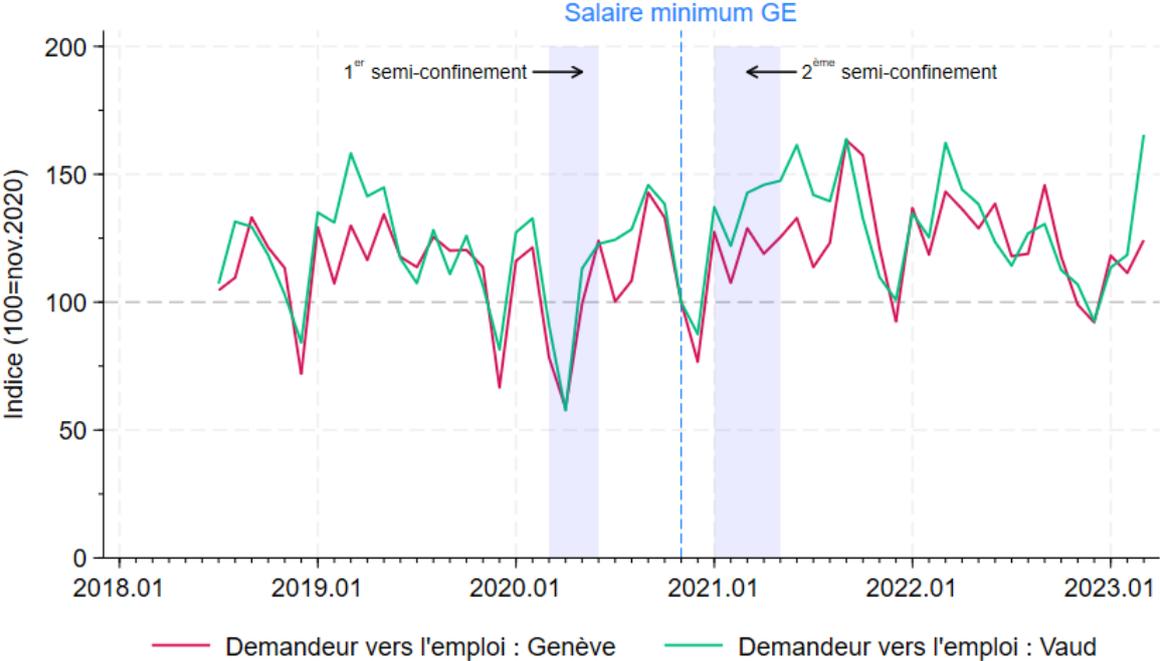


FIGURE 10 – Indice du nombre de transitions du chômage vers l’emploi à Genève et dans le canton de Vaud, 18-25 ans

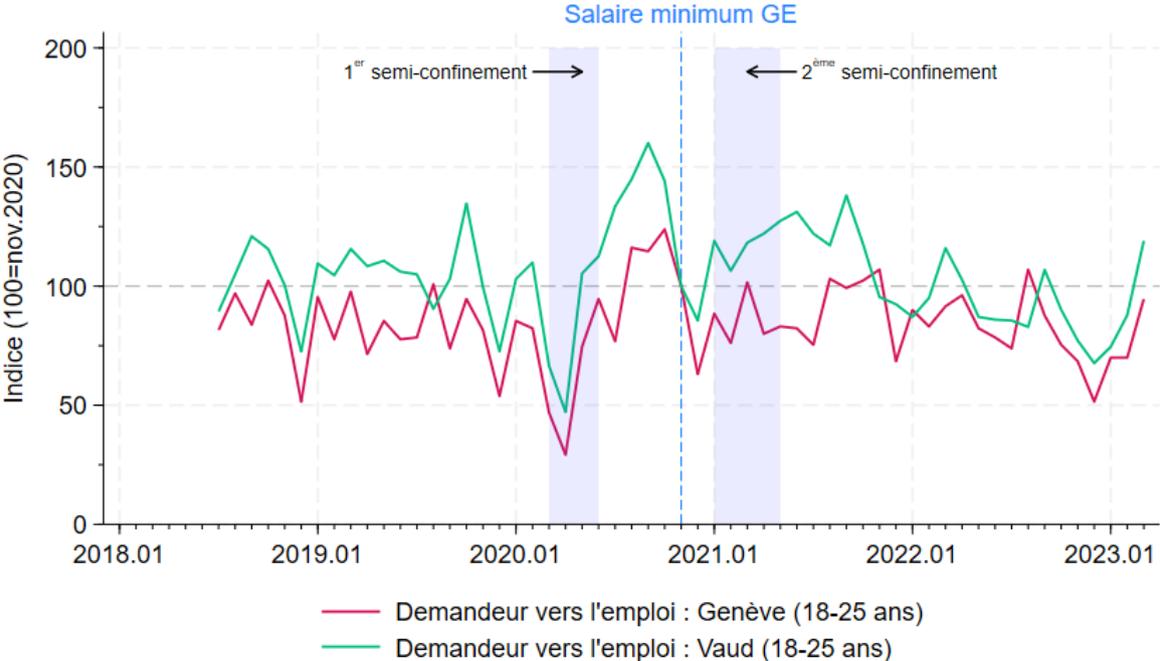


FIGURE 11 – Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l’emploi à Genève, selon l’âge

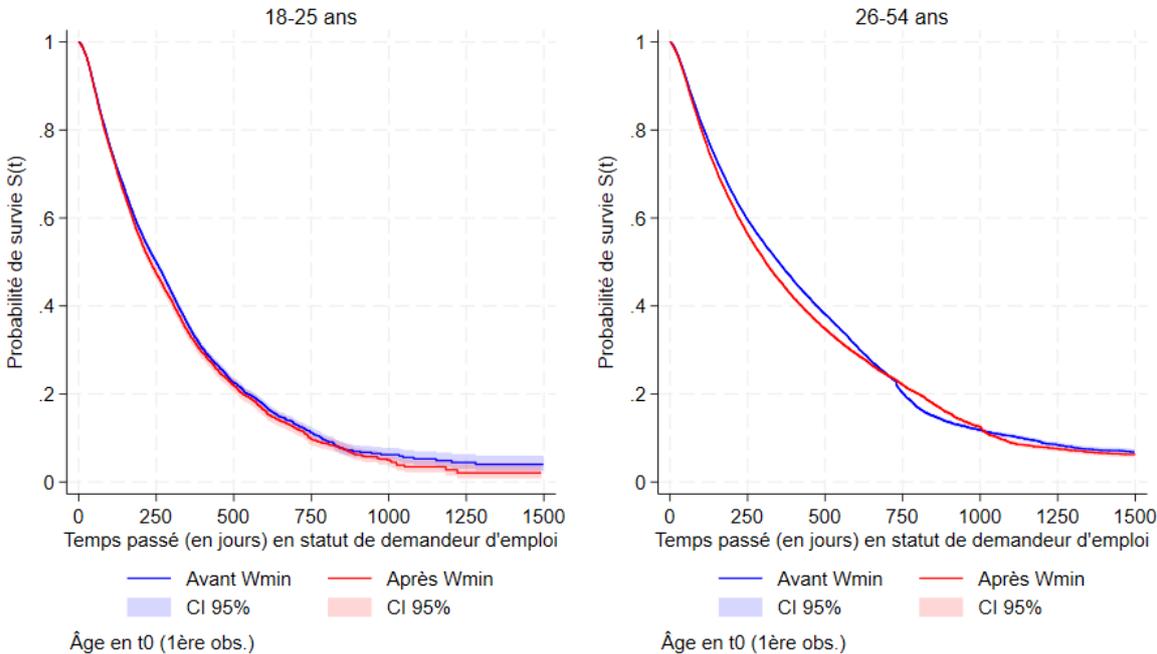


FIGURE 12 – Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l’emploi à Genève, selon le sexe

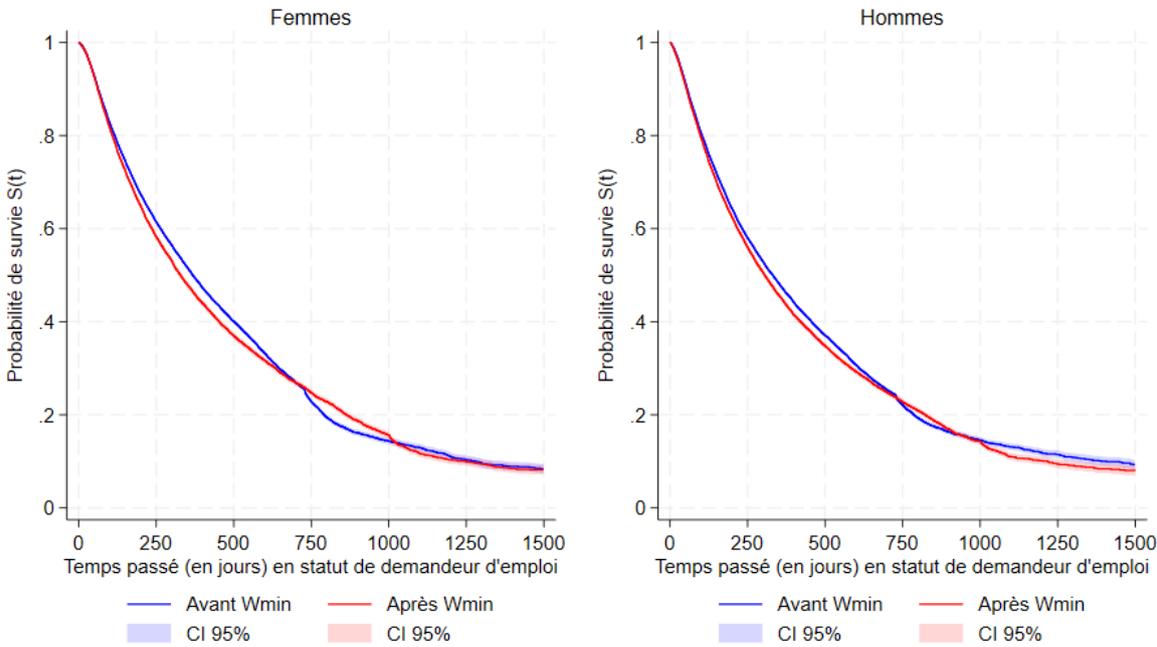


FIGURE 13 – Fonctions de survie estimées pour une transition du chômage vers l’emploi à Genève, selon le niveau de formation

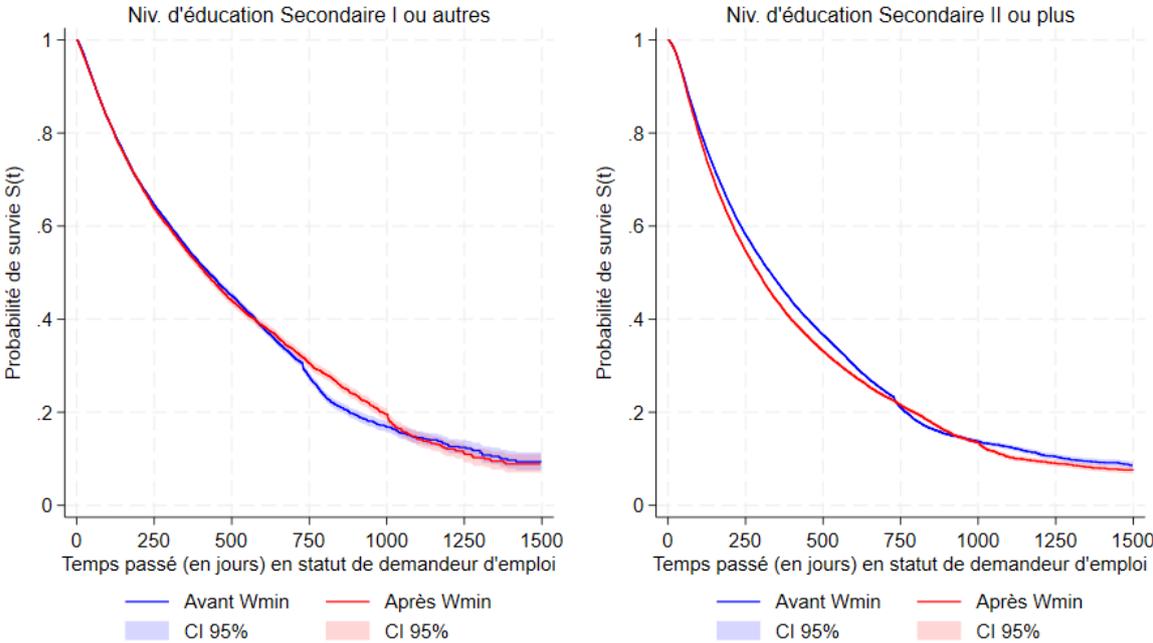


TABLEAU 4 – Statistiques descriptives (parts en %) sur les individus considérés pour les fonctions de risque/probabilités estimées pour les transitions vers un emploi/attrition

en %	Berne	Fribourg	Vaud	Genève	Tous
Hommes	54.82	55.75	55.27	52.10	54.53
Femmes	45.18	44.25	44.73	47.90	45.47
Moins de 18 ans	1.16	2.58	1.45	0.35	1.27
18-25 ans	20.22	19.29	17.23	14.45	17.77
26-54 ans	66.61	68.18	72.07	75.95	70.81
55 ans et plus	12.02	9.94	9.25	9.25	10.15
Niv. d'éducation : Sec II et plus	73.66	54.31	68.09	70.45	68.54
Niv. d'éducation : Sec I et moins	26.34	45.69	31.91	29.55	31.46
Gain assuré > 4500 CHF	81.41	81.91	84.01	83.10	82.80
Gain assuré ≤ 4500 CHF	18.59	18.09	15.99	16.90	17.20
Nombre d'épisodes	265,019	110,740	334,802	191,368	901,929

TABLEAU 5 – Fonctions de risque/probabilité estimées pour les transitions vers l’emploi/l’attrition

	Chômage → Emploi	Chômage → Attritions
Salaire minimum GE	0.007 (0.008)	0.042*** (0.009)
post-octobre 2020	0.090*** (0.003)	-0.073*** (0.005)
Femmes	-0.130*** (0.003)	0.043*** (0.004)
Moins de 18 ans	-0.084*** (0.016)	0.362*** (0.017)
18-25 ans	0.358*** (0.004)	0.656*** (0.005)
55 ans et plus	-0.686*** (0.005)	-0.043*** (0.005)
Niv. éducation : Sec I et moins	-0.185*** (0.003)	0.241*** (0.004)
Berne	0.393*** (0.005)	-0.173*** (0.006)
Fribourg	0.280*** (0.006)	-0.108*** (0.007)
Vaud	0.205*** (0.005)	-0.066*** (0.005)
Nombre d’épisodes	901,929	901,929
Nombre de sorties	483,479	303,826

Erreurs-standards entre parenthèses. */**/** indiquent les coefficients significatifs à 90%/95%/99%.

TABLEAU 6 – Effets d’interaction entre le salaire minimum et diverses caractéristiques personnelles sur la probabilité de transition

	Chômage → Emploi	Chômage → Attritions
Salaire min GE × Femmes	0.063*** (0.012)	-0.017 (0.014)
Salaire min GE × 18-25 ans	-0.118*** (0.019)	0.129*** (0.020)
Salaire min. GE × 55 ans et plus	-0.010 (0.023)	0.066*** (0.019)
Salaire min. GE × SecI et moins	-0.054*** (0.014)	0.054*** (0.014)
Salaire min. GE × Gain assuré ≤ 4500 CHF	-0.008 (0.016)	0.088*** (0.018)
Nombre d’épisodes (N sub)	901,929	901,929
Nombre de sorties (N failures)	483,479	303,826

Erreurs-standards entre parenthèses. */**/** indiquent les coefficients significatifs à 90%/95%/99%.
Chaque coefficient reporté dans ce Tableau provient d’une estimation séparée.